

DD EET



SERVICE MUTUALISE DU COURRIER
ARRIVEE
- 8 NOV. 2019
VILLE DE MONTPELLIER
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Handwritten initials: JH. C1

Le Président

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Nos réf. : MA/MC/2019/058

Dossier suivi par : Mohamed Afennich

Tel : 04 99 51 52 24

Email : m.afennich@herault.cci.fr

966 386

Monsieur Philippe SAUREL
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier
Hôtel de la Métropole
50 Place Zeus
34961 MONTPELLIER

Handwritten signature: SL

Montpellier, le - 6 NOV. 2019

Objet : Règlement Local de Publicité Intercommunal

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
Service de Développement Economique
et de l'Emploi
15 NOV. 2019
DEST. COPIE(S)
ACTION

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu, par courrier, le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Métropole de Montpellier et nous vous en remercions.

A l'issue de la concertation pour l'élaboration dudit Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), prescrit par votre délibération n°14935 du 27 septembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault.

Après analyse technique, ce règlement apparait comme l'adaptation opérationnelle des articles L.581-14 et suivants du Code de l'environnement, encadrant les possibilités d'implantation de dispositifs publicitaires, eu égard à la protection du patrimoine et du cadre de vie.

Nous émettons donc un avis favorable au projet de Règlement Local de Publicité arrêté par le Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole le 23 juillet 2019.

Nous restons à votre disposition afin d'accompagner au mieux des professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement et pour étudier toutes mesures qui pourraient être mises en place dans ce cadre (aides techniques, financières ...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Handwritten signature: André DELJARRY

André DELJARRY

